

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :

19 10 2020

Date de convocation :

28/09/2020

Nombre de délégués :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Absents :

Excusés : 1

L'an deux mille vingt, le 12 octobre à dix-huit heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

**PRESENTS** : M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M VUILLET Christian, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUD Pierre

**EXCUSES** : M FASSETNET Gêrôme

**SECRETAIRE DE SEANCE** : DAVID Franck

## **20-24**

### **Objet : Désignation des membres de la Commission d'appel d'offre**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5

Pour mémoire, la CAO choisit les titulaires des marchés publics supérieurs au seuil des procédures formalisées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2021, les seuils en vigueur sont :

Seuils HT	Marché sans publicité ni mise en concurrence	Procédure adaptée (MAPA)	Procédures formalisées
Marché de travaux	40 000€	Entre 40 000€ et moins de 5 350 000€	A partir de 5 350 000€
Marché de fournitures et de services	40 000€	Entre 40 000€ et moins de 214 000€	A partir de 214 000€

En dessous des seuils de procédures formalisées, la CAO peut être réunie pour rendre un avis consultatif.

La commission est composée :

- Du Président ou son représentant, Président de la Commission,
- De 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants

Peuvent également participer, avec voix consultative :

- Le comptable du syndicat et un représentant du ministre chargé de la concurrence,
- Des personnalités et des agents du syndicat en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue les membres de la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 Christian VUILLET	1 Jean-Claude PICHON
2 Yves DECOTE	2 Jean-Baptiste BAUD
3 Emmanuel BARBERET	3 Alain GOUNAND
4 Franck DAVID	4 Séverine CALINON
5 Pierre THIEBAUD	5 Olivier MEUGIN

## RENDU EXECUTOIRE

Pour extrait conforme,

A Dole, 12 octobre 2020,

Le Président du syndicat mixte Doubs Loue,



**M Etienne CORDIER**